



Déclaration du SNALC à la CAP d'installation du 14 mars 2023

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission paritaire académique,

Nous ne pouvons installer cette CAP sans évoquer d'abord les élections professionnelles.

En premier lieu, nous tenons à rappeler le renforcement de représentativité obtenu par le Snalc-Versailles sous son unique logo et ses propres couleurs à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022.

Bien que la participation générale soit en baisse, le Snalc-Versailles est devenu en voix le second syndicat des personnels d'enseignement du second degré (chaires supérieures, agrégés, certifiés, chargés d'enseignement et professeurs d'EPS, PLP, Conseillers Principaux d'Education et Psy-EN).

Nous avons renforcé notre audience dans le Premier degré, chez les Contractuels, et notre représentativité s'est accrue dans l'académie où nous avons ajouté aux sièges des Comités Sociaux Départementaux du 78 et du 92 que nous détenions depuis 8 ans un siège au Comité Social Départemental du 91, pour la première fois.

Ce résultat nous oblige.

La baisse de la participation, que nous regrettons, est imputable à la complexité du vote électronique et au calendrier choisi pour ces élections fixées en fin de trimestre et concomitantes avec les conseils de classe.

Nous réaffirmons notre attachement au vote électronique, garantie d'un vote libre, indépendant, individuel, à l'abri des pressions.

Les problèmes identifiés ont fait l'objet d'un groupe de travail, et leur liste a été transmise au ministère, en vue des prochaines élections. Nous veillerons à ce qu'il en soit tenu compte.

En votant Snalc, un nombre de personnels significatif a confirmé son attachement à nos valeurs : apolitisme, indépendance, liberté pédagogique, transmission des connaissances, respect du maître, laïcité.

En tout état de cause, les résultats de ce scrutin confèrent à l'ensemble des élus paritaires du Snalc-Versailles une représentativité certaine, et en faire fi constituerait un véritable déni de démocratie.

Aujourd'hui, nous installons cette nouvelle CAP dans un contexte de forte dégradation des conditions de travail des personnels profondément écœurés par le sort qui leur est fait.

« Ecœuré », c'est le terme qui revient, et de loin le plus souvent, chez nos collègues de technologie. En effet, concernant la technologie, contrairement à ce qui avait été annoncé, le nombre de postes supprimés explose : 19 pour le seul 91. Les compléments de service dans cette discipline arrangés entre chefs d'établissement sont aussi très nombreux. La réforme du collège à peine annoncée, les postes de technologie vacants ont été supprimés sans perte de temps.

La vérité est que l'Education nationale ne tourne que parce que ses personnels se forcent à tenir.

Mais jusqu'à quand ?

Jusqu'à quand les AESH vont-ils continuer à gagner une misère pour aller vers une retraite de misère, le tout en se faisant parfois frapper ou mordre quotidiennement ? Jusqu'à quand allons-nous courir après nos programmes parce que les épreuves du bac de spécialité sont placées fin mars ? Le Snalc demande qu'elles soient remises fin juin. Jusqu'à quand allons-nous accepter que les charges s'empilent sur les charges, les missions supplémentaires sur les missions supplémentaires, les réformes sur les réformes ?

A coup d'annonces médiatiques parfois contradictoires, le ministre s'attaque au collège qu'il considère comme « l'homme malade du système ». Le Snalc continuera à s'opposer fermement au projet de primarisation de l'entrée au collège. Les remèdes aux difficultés en français et en calcul sont à appliquer dans le premier degré prioritairement.

Le Snalc se félicite de l'abandon de la réforme des CPGE.

Il exige que les groupes de travail sur la transformation de la voie professionnelle et l'inclusion s'appuient sur des bilans sincères, objectifs et débouchent sur des propositions concrètes.

La gouvernance actuelle de l'Education nationale repose sur une illusion qui se targue de vertu budgétaire en supprimant des postes de titulaires et en les remplaçant par des contractuels, et de dynamisme managérial en mettant en concurrence les personnels.

Une telle politique est incapable de redonner de l'attractivité au métier d'enseignant.

La dégradation des traitements accrue par l'inflation exige une revalorisation indiciaire et non indemnitaire, et sans augmentation de la charge de travail. Le Snalc rejette le PACTE et pour ce motif a quitté le groupe de travail ministériel.

Nous dénonçons le nombre insuffisant de postes pour la rentrée 2023, le recours grandissant aux contractuels et le recrutement à la chaîne de ces derniers.

La diminution de la population scolaire dans le 92 et le 78 aurait pu être utilisée pour renforcer l'encadrement des élèves par des adultes et les effectifs de remplaçants. L'application de la carte scolaire est avec la dégradation du climat scolaire la source de tensions dans les établissements. Quelle option survivra l'an prochain ? Quelle discipline perdra ses dédoublements ? c'est le combat de chacun contre chacun qui est organisé et érigé en modèle.

On sait que la dégradation de nos conditions de travail peut entraîner un repli sur soi très compréhensible.

C'est pourquoi il est important, nécessaire, indispensable d'indiquer que ça suffit. Contre la réforme des retraites évidemment. Mais bien au-delà aussi, car cet écœurement est le signe que notre École et ses personnels sont à bout. Et ce n'est pas un pacte qui va arranger les choses, pacte dans lequel on devra négocier les chaînes avec lesquelles on nous attache.

Cette nouvelle CAP, conséquence de la loi de transformation de la Fonction publique n'est plus compétente en matière de mobilité ni de gestion de carrière. Or le paritarisme est le fruit d'une longue tradition démocratique qui vise à instaurer des contre-pouvoirs face à l'arbitraire public ou privé pour défendre les citoyens.

La loi de transformation de la fonction publique n'interdit pas la création de GT où il serait possible de débattre et qui permettraient au conseiller syndical de mieux informer ses mandants et de les défendre.

Nous qui représentons ici les professeurs de chaires supérieures, les agrégés, les certifiés, les chargés d'enseignement et les professeurs d'EPS, les PLP, les CPE, les Psy-EN continuerons à intervenir en amont pour aider et conseiller nos collègues sans cesse pour que leurs droits soient respectés.

Frédéric Seitz